



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

ARRÊTE

N° 453/ 2026-REGL

Portant désignation d'un représentant de la ville d'Autun pour les formalités douanières relatives à l'acquisition d'éthanol pour le muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble.



Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;

Vu la demande de Madame Aude Medina, directrice du Muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble et de Monsieur Alban Silvas, responsable du service des publics ;

Considérant la nécessité pour le muséum d'histoire d'histoire naturelle Jacques de La Comble, de se fournir en éthanol pour assurer la bonne conservation et la restauration de ses collections en fluides ;

Considérant que le Muséum d'Histoire Naturelle Jacques de La Comble doit effectuer des démarches auprès des douanes afin de pouvoir se procurer de l'éthanol auprès d'un fournisseur ;

Considérant l'obligation pour le Muséum d'Histoire Naturelle d'être titulaire d'un numéro d'agrément UT délivré par les services des douanes pour pouvoir se fournir en éthanol auprès d'un fournisseur ;

Considérant que ces formalités nécessitent la désignation d'une personne physique habilitée à représenter la ville d'Autun ;

Considérant qu'il convient, dans un intérêt de bon fonctionnement du service public, de donner procuration à Madame Aude Medina, ou à Monsieur Alban Silvas, afin d'effectuer ces formalités auprès du service des douanes ;

ARRÊTE

Article 1er : **DONNE** procuration à Madame Aude Medina, directrice du Muséum, ou à Monsieur Alban Silvas, responsable du service des publics, afin d'effectuer les démarches auprès de

l'administration des services des douanes pour l'acquisition d'éthanol destiné au Muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble ;

Article 2 : Madame Aude Medina ou Monsieur Alban Silvas sont habilités à signer et transmettre tout formulaire, déclaration, demande de renseignement ou document nécessaire à l'instruction du dossier par l'administration des douanes ;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Madame Aude Medina, directrice du Muséum, Monsieur Alban Silvas, responsable du service des publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 071-217100148-20260629-ARR_453_2026-AR

Autun, le 29 juin 2026

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Cathy NICOLAO-VERDENE

